

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°047 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-
010/PRES DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET N°2021061/PR BF 2022 07 00 CONCLU
LE 06 AVRIL 2022, A LOME ENTRE LE BURKINA
FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE CONSTRUCTION DE BARRAGES ET
D'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS ET DE
PERIMETRES IRRIGUES DANS LA PROVINCE DU
GANZOURGOU AU BURKINA FASO
(PBAB-PG)

Présenté au nom de la Commission du développement durable
(CDD) par le député **Mariam SIDIBE**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 26 juillet de 13 heures 10 minutes à 13 heures 40 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-010/PRES du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2021061/PR BF 2022 07 00 conclu le 06 avril 2022, à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de Développement pour le financement du projet de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou au Burkina Faso (PBAB-PG).

Auparavant, la CDD saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le mercredi 19 juillet 2023, de 09 heures 35 minutes à 16 heures 35 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, par le député Mariam SIDIBE, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- introduction ;
- objectifs de développement et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- résultats attendus ;
- montant et conditions du financement ;
- conclusion.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- l'adéquation des objectifs fixés avec les résultats attendus ;
- la date du début effectif des travaux ;
- la différence entre les objectifs spécifiques et les objectifs de développement ;
- la réalisation d'un audit et d'un suivi-évaluation à la fin des travaux ;
- le nombre de barrages à construire et à réhabiliter ;
- les retombées, dans le secteur agro-sylvo pastoral du projet objet de l'accord de prêt ;

- l'éclatement du plan de financement ;
- les raisons qui ont conduit au choix de la région du Plateau central;
- la différence faite entre « barrage » et « retenue d'eau » ;
- le niveau de réalisation des travaux prévus dans le cadre du présent projet de loi ;
- les critères d'implantation des projets dans les différentes régions ;
- la répartition et l'aménagement des barrages pour toute la région du Plateau central.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD note :

- le taux élevé des intérêts de la tranche souveraine ;
- le temps très long de la maturité du prêt.

Toutefois, se fondant sur l'appropriation du dossier et sur l'audition du Gouvernement, la CDD estime que la ratification de l'ordonnance contribuera à :

- intensifier la production agro-sylvo-pastorale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- réaliser la construction/reconstruction de cinq (05) barrages ;
- aménager cent trente-cinq (135) hectares de périmètres irrigués et soixante (60) hectares de basfonds.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

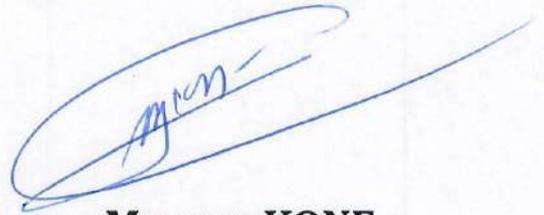
Ouagadougou, le 26 juillet 2023

Le Rapporteur



Mariam SIDIBE

Le Président



Moussa KONE
Officier de l'Ordre de L'Étalon

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	TUINA Kanibè	PRCE
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	HIEN Diédon Alain	OSC
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
6.	KABRE Kalifa	FVR
7.	KABRE Aboubacar	PRCE
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
9.	ZONGO Sayouba	PRCE
10.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	BONZI Nonyeza	FVR
2.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du Président
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire